



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/2004/L.10/Add.2  
22 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixantième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA SOIXANTIÈME SESSION**

**Projet de rapport de la Commission**

Rapporteur: M. Mike OMOTOSHO (Nigéria)

**TABLE DES MATIÈRES\***

Chapitre

**XX. RATIONALISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

---

\* Le document E/CN.4/2004/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et les décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/2004/L.11 et ses additifs.

## **XX. Rationalisation des travaux de la Commission**

1. La Commission a examiné le point 20 de son ordre du jour à sa 54<sup>e</sup> séance, le 19 avril 2004.
2. L'annexe VI du présent rapport contient la liste des documents publiés au titre du point 20 de l'ordre du jour. L'annexe V contient la liste de toutes les résolutions et décisions adoptées par la Commission et des déclarations du Président, par point de l'ordre du jour.
3. Au cours du débat général sur le point 20, des déclarations ont été faites par des représentants de pays membres de la Commission, des observateurs ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, dont la liste figure à l'annexe III du présent document.

-----